

CERCLE D'ETUDES HISTORIQUES SUR LA QUESTION LOUIS XVII

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Adresse Postale : Édouard Desjeux 182, rue Legendre, 75017 Paris

**Compte-rendu de la Réunion
tenue le samedi 25 novembre 2000
au Restaurant "Le Louis XVII"
40, boulevard Malesherbes, à Paris 8^{ème}**

Étaient présents :

M. Hamann
M^{me} de La Chapelle
M. Desjeux
M. Mésognon

Président
Vice-Présidente
Secrétaire Général
Secrétaire Général Adjoint

et

M^{mes} de Confevron, de Crozes, Desmangeot, de Lavigne, Rambaud, Védrine, Wiener
M^{elle} Sabourin
MM. Bancel, Bouvet, Gautier, Hugel, Majewski, Pietrek.

Étaient excusés :

M^{me} de Perrier, Pierrard,
M^{elle} Coutin
M Huvet.

Après le déjeuner habituel, le Président ouvre la séance :

I – La vie du Cercle

Nouveaux Membres

Nous avons le plaisir de compter trois nouveaux adhérents ; bien que dans le même temps nous enregistrons la démission d'une personne pour qui la publication des résultats d'analyse mette le point final à l'affaire Louis XVII.

Les cheveux de Damon

M. Hamann doit prendre rendez-vous avec la personne qui possède actuellement cette relique pour pouvoir en obtenir quelques uns à fin d'analyse.
De plus le Président va essayer de retrouver les résultats des analyses effectuées par le professeur Locard après la guerre.

Le site Internet

Le site Internet du Cercle d'Études Historiques sur la Question Louis XVII est désormais ouvert. Son adresse est :

www.chez.com/louisxvii/

et l'adresse e-Mail correspondante est :

louisxvii@chez.com

Il n'en est bien sur qu'à ses débuts, mais nous comptons sur vos suggestions pour l'étoffer.

Le 3^e colloque de 1999

La publication des actes du Colloque sera effectuée sous forme de souscription. Un formulaire de réservation sous sera bientôt envoyé.

De même les enregistrements vidéo de ce Colloque seront prochainement disponibles. Vous recevrez une

proposition prochainement.

Le tome XII de « la Presse et Louis XVII »

Ce nouveau recueil regroupe tous les articles consacrés aux récentes analyses A.D.N. du cœur déposé à St Denis. Il est maintenant disponible.

II – Les recherches

❖ par Mme de la Chapelle

Où l'on reparle de « l'infailibilité » de f A.D.N

Le battage médiatique fait autour des analyses du cœur dit "de Louis XVII" en avril 2000 a rendu familière la notion d'A.D.N. mitochondrial, transmis par la mère et possédant d'étonnantes qualités de conservation à travers le temps. Je ne reviendrai donc pas sur ces deux points.

Mais allons plus loin, et particulièrement aux États Unis, où les études sont très avancées sur ce thème. C'est le 17 février 1998 que la prétendue infailibilité de l'A.D.N. mitochondrial fut officiellement contestée. Prenant la parole à Philadelphie, au cent cinquantième congrès annuel de l'*American Association for the Advancement of Science*, le Dr William Shields, de l'Université de l'État de New York, cita des études montrant que :

« jusqu'à 30% d'individus d'une base de données d'A.D.N. présentaient des similitudes mitochondriales, alors qu'il n'y avait entre eux aucun lien de parenté » ; cette communication démontrait que sur une population totale de 333 Caucasiens, 123 pouvaient avoir des séquences d'A.D.N. mitochondrial semblables à celles d'au moins un autre individu dans cette population. Ce trait est propre aux populations caucasiennes, mais est loin d'apparaître dans les mêmes proportions chez les populations hispaniques, afro-américaines, afrocaribéennes ou africaines. (William M. Shields . Université de l'État de New York. Syracuse . « The Future of Forensic DNA Testing » Communication du 17 février 1998.)

Les découvertes du Dr Shields eurent d'autres conséquences : l'A.D.N. mitochondrial, dit-il , pouvait réserver des surprises : deux échantillons provenant d'un même individu - par exemple un échantillon d'os et un de salive, ou bien un échantillon de cheveux et un de sang pouvaient être différents. Il ajouta que lorsqu'on utilisait des techniques de multiplication des cellules (comme l'avait fait le Dr Peter Gill pour les ossements des Romanov) « d'infimes mutations de l'A.D.N. mitochondrial pouvaient se multiplier d'une manière qui prête à confusion ». On sait, par exemple que l'A.D.N. du prince Philip d'Édimbourg n'est pas identique à celui de sa sœur, la princesse Sophie de Hanovre, analysé par le Dr Korte au laboratoire de Berkeley. Ceci provoqua un petit scandale le 8 mai 1994, lors d'une réunion au palais de Buckingham à laquelle assistait Sir Brian Mac Grath, secrétaire privé du prince Philip. Le Dr Korte fut accusé d'avoir « trafiqué » le sang de la princesse Sophie. Exaspéré, Korte s'exclama : « Que peut-on faire à un échantillon de sang ? Rien. Qu'ont-ils cru que ,je lui avais fait ? Que j'avais pissé dedans ? » (Mille excuses pour la verdeur du langage américain).

Dans un autre cas, le laboratoire de Berkeley du Dr Marie Claire King avait obtenu deux lectures différentes de l'A.D.N. mitochondrial prélevé sur le même os. Il était peu probable qu'il y ait eu contamination par d'autres restes humains, puisque les restes provenaient d' un avion espion américain, piloté par un seul homme, abattu au-dessus de l'Arménie pendant la guerre froide (Cas cité par le Dr William Maples en 1994).

En conclusion, l'infailibilité à caractère quasi « automatique » des tests A.D.N. prête déjà largement à controverse ; en matière de génétique, la biologie moléculaire nous réserve sans doute encore bien des surprises.

Mais revenons à l'objet de nos recherches, c'est-à-dire au cœur présenté en avril 2000 comme celui autopsié par le docteur Pelletan.

Dialogue surprenant sur Internet

Internet réserve des surprises ! Et particulièrement à la date du 28 octobre dernier, un intéressant échange de vues entre un certain Frédéric B. et M. Philippe Delorme, qui répondait à certaines assertions. Je passe sur les discussions concernant les cheveux de Marie Antoinette ou l'os de Naundorff et arrive à l'échange suivant :

Frédéric B. : « Durant cette conférence (celle d'avril 2000) personne, bien sûr, n'évoque les analyses effectuées sur ce même cœur en 1895 et pour lequel les dimensions changent ! Oui, le cœur a perdu 2 cm dans la longueur en 100 ans.

Ph. Delorme : Non ! lisez mon livre. Les dimensions relevées en 1895 incluent les **2 cm d'aorte qui se dressent au-dessus du cœur**. C'est bien le même cœur, les descriptions concordent parfaitement.

Vous avez bien lu : c'est de la biologie fantastique ! Car le Dr Pfeiffer, dans son analyse de décembre 1999 pratiquée dans le laboratoire d'analyses médicales Thierry Coté, parle bien de « l'aorte pendante », position nettement plus naturelle. Ajoutons que dans le fac simile photographique de la « Revue Rétrospective » publié en 1895, on voit très nettement que la partie supérieure du cœur est formée par la masse du ventricule gauche,

beaucoup plus important que le ventricule droit, très aplati et situé nettement en dessous. Rappelons que le cœur présenté en l'an 2000 a, lui, des ventricules « larges et dilatés ». Au reste, M. Delorme passe prudemment sur cette histoire de ventricules. Il faut espérer qu'il nous en dévoilera prochainement une explication tout aussi intéressante que celle qu'il a trouvée pour les centimètres en trop.

❖ par Gérard PIETREK

De l'inédit sur Antoine Simon !

Dans son ouvrage Vieilles maisons, vieux papiers, 2^{ème} série, chapitre consacré à la femme Simon (1), l'historien G. Lenôtre note à propos du cordonnier Antoine Simon, son époux :

« Simon, aux abois, emprunta mille livres d'abord, à M^e Gallien, huissier-priseur rue de la Vieille Draperie, puis mille livres encore à "M, le président Boulanger" et cinq cent "à M, le marquis d'Hacqueville". Saisi enfin, ses meubles vendus, force lui fut de quitter son garni rue de Seine... »

Le document auquel il se réfère, et que j'ai consulté aux Archives Nationales (2), savoir l'inventaire après décès de sa première épouse Marie-Barbe Hoyau du 21 juillet 1786 (3), mentionne :

« ..., un gros registre sur lequel ledit Sieur Simon tenait note des sommes à lui dues par les différents particuliers auxquels il donnait à manger, lorsqu'il tenait ci-devant une gargote rue de Seine ...

...

Plus et qu'il doit à M, le Président Boulanger et M. le Marquis d'Hacqueville une somme de quinze cent livres pour raison de laquelle ils ont fait saisir et vendre les meubles garnissant son ancien logement rue de Seine où il donnait à manger et à coucher. »

Dans mon ouvrage Simon Présidan (4) j'écris en conséquence :

« Il serait bien intéressant de connaître la date à laquelle Simon se trouve mis en, faillite. Les archives indiquent simplement, sans précision de date, que Simon doit au président Boulanger et au marquis d'Hacqueville quinze cent livres "raison pour laquelle ils ont fait saisir et vendre les meubles garnissant son ancien logement rue de Seine où il donnait à manger et à boire". Le document est daté du 21 juillet 1786. Il signale également que Simon doit les loyers de son nouveau logement, rue des Cordeliers, à compter du premier avril précédent. Cela signifie que l'évènement en question se situe en tout état de cause avant fin mars 1786. »

Je ne pensais pas si bien dire !

Sur la base des indications notariées, donc supposée probantes, reprises par les uns et les autres, je me suis efforcé de retrouver trace de la saisie et de la vente dont il est fait état, celles-ci ne pouvant que résulter d'une décision judiciaire émanant du Parc civil du Châtelet de Paris de l'époque.

Pendant plusieurs années, je me suis donc plongé dans les volumineuses archives de cette complexe Institution de l'Ancien Régime, la chance voulant qu'un premier répertoire numérique de la série Y les regroupant, soit édité courant 1993, ce qui, outre la gentillesse et le dévouement du sympathique personnel des Archives Nationales avec, à l'appui, une sérieuse expérience juridique, m'a grandement facilité la tâche.

Minutes de sentences d'audiences du Parc Civil, vérifications et affirmations de créances, décrets forcés ou volontaires, minutes de sentences et de référés auprès de la Chambre civile, etc., innombrables ont été les cartons sortis des rayonnages et surtout les antiques et poussiéreux documents consultés, notamment des milliers de fastidieuses minutes de sentences. Il aura réellement fallu faire preuve d'une grande persévérance et ..., beaucoup se laver les mains constamment noircies par les masses de vieux papiers, pas toujours bien écrits, qu'il fallait parcourir attentivement un à un. C'était parfois décourageant de toujours compulsier, sans jamais rien trouver !

Et pourtant, un acte judiciaire devait bien exister, sans lequel Simon n'aurait pas pu valablement dire et faire écrire au notaire *qu'il doit à M. le Président Boulanger et M. le marquis d'Hacqueville une somme de quinze cent livres pour raison de laquelle ils ont fait saisir et vendre les meubles garnissant son ancien logement rue de Seine.*

Pendant tout ce temps, j'avais axé mes recherches sur l'indication des parties, savoir Boulanger et Hacqueville contre Simon. La chose se compliquait d'autant qu'il existait un procureur Boullanger qui aurait très bien pu représenter ledit marquis d'Hacqueville, ce qui expliquerait l'affirmation de Simon qu'il doit la somme dont il s'agit, tant à *M. le Président Boulanger* qu'à *M. le marquis d'Hacqueville* !

Mon entêtement a fini par être récompensé. Le 1^{er} mars 2000 je suis parvenu à dénicher aux Archives Nationales, parmi les papiers du Parc Civil du Châtelet et au Minutier Central des Notaires, deux documents :

- L'un est une ordonnance de saisie-exécution rendue par défaut le 7 février 1786 contre Antoine Simon et sa femme, à la requête de M^e Armand Louis Le Boulanger, pour une somme de 1500 livres de loyers impayés depuis le 1^{er} juillet 1784 (5);

- Le second est l'acte d'un bail concédé le 17 janvier 1778 par Dame Eléonore Giraud Le Boulanger, veuve Louis Le Boulanger, seigneur d'Hacqueville, à Antoine Simon et à sa femme, d'une durée de 9 ans, à effet du 1^{er} août suivant, pour une maison sise rue de Seine à Paris, comportant une boutique au rez-de-chaussée, 5 pièces au 1^{er} étage, 5 pièces au 2^e étage, plus 2 greniers et une cave, plus 3 pièces dans un petit bâtiment de la cour, le tout pour un loyer trimestriel de 250 livres, acte passé en l'étude de M^e Nicolas Charles Pijeu, notaire à Paris (6)

Ainsi, il s'avère que le 17 janvier 1778, Antoine Simon a loué pour 9 ans, rue de Seine, à effet du 1^{er} août de

la même année, un ensemble immobilier comprenant 13 pièces plus une boutique, pour une loyer de 250 livres par trimestre.

Était-ce là qu'il tenait sa "gargote" ? Le bail ne le mentionne pas. On peut cependant raisonnablement supposer que c'est bien à cet endroit de la rue de Seine qu'il "donnait à manger et à boire".

Pendant 5 ans, tout se passe bien. Mais, subitement, à partir du 1^{er} juillet 1784, pour telle raison qui reste à découvrir, Simon cesse de payer ses loyers. Tant est si bien que 18 mois plus tard, il est assigné au tribunal, probablement par un fils de M^{me} Le Boulanger et condamné en bonne et due forme au paiement de 6 trimestres de loyers arriérés, soit pour un total de 1500 livres.

Ainsi, le "président Boulanger" et le "chevalier d'Hacqueville" n'étaient, si l'on puis dire, qu'une seule et même personne, savoir le bailleur, c'est à dire Dame Le Boulanger, veuve Le Boulanger, seigneur d'Hacqueville ! Et ce n'est pas d'un emprunt de 1500 livres que Simon était redevable, *mille livres à M, le président Boulanger et cinq cent à M. le marquis d'Hacqueville*, mais tout bonnement de 18 mois de loyers ! Et puis, l'intéressé n'a pas, à proprement parler, été mis en faillite ! Il a fait l'objet, en l'état, d'une banale procédure de saisie exécution mobilière, ni plus ni moins. Bien sûr, celle-ci aura eu pour conséquence que Simon, ne disposant plus du matériel adéquat, a tout bonnement dû cesser son activité et, bien entendu, changer de logement. On observera aussi qu'il n'aura tenu son commerce de restaurateur que 5 ans, ce qui confirme un peu que sa gestion en la matière n'était pas des plus brillantes.

Toute biographie de Simon devra tout de même être revue en conséquence. Certes, ces quelques points de détail ne changent pas grand chose, sinon rien, à l'histoire globale du bonhomme. Il n'empêche qu'il faudra bien adapter la tranche de vie correspondante de l'intéressé aux documents complémentaires trouvés, vérité historique oblige !

On ne pourra dès lors plus affirmer, comme encore dernièrement Philippe Delorme (7), que *sous l'Ancien Régime, il traînait une misère noire, accumulant les dette et les faillites !*

Voici donc éclairci un aspect de la vie parisienne du personnage Antoine Simon avant la Révolution et je suis très heureux de pouvoir donner la primeur de ma découverte au Cercle d'Études Historiques sur la Question Louis XVII que je remercie vivement d'avance pour la publication qu'il voudra bien en faire prochainement.

(1) 51^{ème} édition, 1917- Librairie académique Perrin, p. 6.

(2) A. N. Min. Cen. ET/CXXII/855

(3) Ibid. Marie-Barbe est décédée à l'Hôtel-Dieu à Paris, le 11 mars 1786.

(4) Éditions Coprur, Strasbourg, 1997, p. 34.

(5) A. N. Y-8165.

(6) A. N. Min. Cen. ET/CV/1353.

(7) In: *L'affaire Louis XVII* - Tallandier, réédition, avril 2000.

III - Questions diverses

Deux nouveaux ouvrages viennent de paraître :

➤ *Le Dossier Louis XVII, une affaire de cœurs*

par Philippe BOIRY, éditions François-Xavier de Guibert, 3, rue Jean-François Gerbillon, 75006 Paris (130 f)

C'est un livre très sérieux et très intéressant.

Tous ceux qui ont été « assommés » par les résultats de l'A.D.N. du cœur doivent lire ce livre

Tous ceux qui ont été convaincus par les résultats de la science doivent lire ce livre

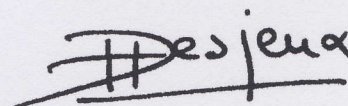
Ils comprendront peut être que « le livre de la vérité » de M. Delorme n'est qu'un titre, sans plus.

➤ *Autour de Mme Vigée-LeBrun, I. Le comte de Vaudreuil et ses amis, II. Naundorff : nouvelle hypothèse*

par Hubert ROYET, éditions « Les Anciens jours », B.P. N°7 74430 St Jean d'Aulps

La séance est levée à 17h15

le Secrétaire Général



Édouard Desjeux